

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'INTERPELLATION

Encore une victoire pour le ministère ! Elle était prévue. On ne renverse pas comme cela un cabinet, qui donne satisfaction à l'opinion républicaine du pays, — la seule qui compte, — et M. de Cassagnac, en venant déclarer son amour pour un gouvernement qui discrédite la République, n'a fait que masquer d'un mot d'esprit une situation que le parti du désordre sentait pleine de péril pour lui.

Il faut passer rapidement sur l'interpellation en elle-même, M. Gouzy n'ayant attaché le grelot que pour le faire tinter en faveur de la République large, mais ferme, n'ayant de passion que pour ce qui est nettement et loyalement républicain. Cette interpellation a permis à M. le Président du Conseil de développer un programme qui prouve que, lorsqu'on a à la tête du pouvoir, un groupement d'hommes supérieurs, les lois d'affaires marchent de pair avec la politique. Celle-ci n'empêche pas celles-là.

Mais ce qu'il faut noter, ce qui est important, au point de vue du personnel politique, c'est la foudroyante riposte de M. Waldeck-Rousseau à l'attaque fielleuse de M. Ribot. Ce ne fût pas une phrase, mais l'épée de feu de l'archange pourchassant et marquant à l'épaule Caïn.

M. Ribot avait dit à M. Waldeck-Rousseau : « la République n'est pas vous ; le succès de la République n'est pas le vôtre. Vous n'êtes pas la République. » Ce à quoi le Président du Conseil a répondu, avec un dédain manifeste :

« En écoutant les paroles si sévères de M. Ribot, je me suis rappelé que deux autres hommes politiques ont subi sa censure : l'un s'appelait Gambetta, l'autre Jules Ferry. Les amis de Gambetta ne se rappellent pas que M. Ribot l'ait combattu quand il était puissant, mais ils se souviennent que son intervention s'est produite quand la chute de Gambetta était déjà probable. »

M. Ribot a la facheuse habitude de monopoliser la République à son profit. Tout ce qui est éminent, gêne ce médiocre ; il est l'éternel impuissant, le politique tortueux qui n'ose que des petits moyens, et qui, si on le laissait faire, mènerait son pays aux grands abîmes. C'est lui qui, le jour où l'on apprit le guet-apens de Lang-Son, prononça contre Jules Ferry l'abominable discours qui renversa ce grand patriote. Et ce souvenir honteux n'empêcha pas M. Ribot de prononcer l'éloge funèbre du défunt, devant les colères contenues des amis de sa noble victime.

Les paroles de M. le Président du Conseil resteront attachées au flanc de M. Ribot, comme une robe de Nessus. Elles le feront reconnaître et il en souffrira. Ce ne sera que justice. Il a donné rendez-vous dans six mois au ministère. Dans six mois M. Ribot fera le mort, et se terrera dans son coin, chat échaudé craignant l'eau froide. M. Ribot est un homme politique fini, malgré sa réelle éloquence, mais il n'a jamais eu la foi qui fait les grandes choses, ni même cet entraînement qui suffit à en faire de bonnes.

La journée de mardi a été une excellente

journée. Le nationalisme y a été assez maltraité et les ultra-modérés qui forment sa phalange républicaine y ont été stigmatisés en la personne de M. Ribot.

Cela n'empêchera pas M. Jules Lemaitre de chanter victoire, mais M. Coppée seul croira que cela est arrivé. Le pays a plus de clairvoyance, d'esprit politique et de fidélité.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 mai 1900

La Chambre est rentrée mardi. Cette rentrée promettait d'être houleuse ; plusieurs interpellations étaient annoncées : au dire des nationalistes et réactionnaires, le ministère devait être renversé.

Il n'en a rien été, les réactionnaires en sont quittes pour un échec de plus.

M. Gouzy demande au gouvernement d'appliquer résolument une politique républicaine.

M. de Cassagnac répond à M. Gouzy, et prononce un discours qu'il termine en faisant appel au « sauveur couronné que tout le monde attend ! »

M. Waldeck-Rousseau prend la parole et prononce un magnifique discours, dans lequel il se félicite, — malgré Paris, — des élections municipales. M. Ribot attaque vivement le gouvernement. M. Waldeck-Rousseau, répond à M. Ribot. Puis M. Humbert vient à son tour critiquer le ministère au sujet de l'affaire Dreyfus et attaque le ministre de la guerre, qui oppose un démenti formel aux allégations de M. Humbert. Un ordre du jour de confiance présenté par M. Gouzy en faveur du gouvernement et accepté par celui-ci est voté par la Chambre par 286 voix contre 237.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 25 mai 1900

Au Sénat, hier, la rentrée a eu lieu. Dès l'ouverture de la séance, M. Chaumié pose une question au ministre de la guerre au sujet du détournement des documents concernant l'affaire. M. de Galliffet répond qu'en effet ces documents ont été détournés par un officier du ministère de la guerre.

Le ministre dit que l'officier coupable a été mis en retrait d'emploi.

M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune et indique quelles étaient la nature et l'importance des documents divulgués.

Après ces explications l'incident est clos. Le Sénat refuse de prendre en considération une demande d'indemnité à allouer aux conseillers généraux et d'arrondissements.

Puis la séance est levée.

INFORMATIONS

Les Injures au chef de l'Etat

On a vu que, dans son discours en réponse aux interpellations d'avant-hier, M. Waldeck-Rousseau a fait allusion à la nécessité de protéger le président de la République, par une disposition légale spéciale, contre les injures et la diffamation. On en a conclu que le gouvernement déposerait un projet de loi pour atteindre ce but. Cette conclusion n'est pas exacte. Le gouvernement compte suivre une autre procédure. Il demandera à la commission sénatoriale qui examine la proposition Joseph Fabre sur les modifications à introduire dans la législation sur la presse, d'insérer dans cette proposition un article destiné à protéger le chef de l'Etat contre les attaques injurieuses ou diffamatoires. Le Sénat va avoir à délibérer prochainement sur cette proposition qui est actuellement soumise à l'examen de la commission.

Conseil supérieur du travail

On sait que d'après le décret réorganisant le conseil supérieur du travail, il y a quatre membres choisis par le ministre du commerce. Parmi les personnes compétentes, le ministre vient de nommer membres de ce conseil M^{lle} Bonneville, déléguée à l'Union des syndicats du département de la Seine ; M. Jaurès, ancien député, et M. Jay, professeur de législation industrielle à la Faculté de droit de Paris.

L'article 7

Une proposition de loi, qui comprendra un article unique, l'ancien article 7 de la loi de l'enseignement de M. Jules Ferry, est déjà signé par 200 députés environ, appartenant aux groupes radicaux et socialistes. Elle sera déposée prochainement sur le bureau de la Chambre par M. Rabier, député du Loiret.

Rappelons que l'article 7 du projet Jules Ferry est ainsi conçu : « Est impropre à participer à l'enseignement public ou libre, ou à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, tout membre d'une congrégation religieuse non autorisée. »

Le Procès de Mme Klobb

La première chambre civile a rendu son jugement dans le procès intenté par Mme Klobb contre le « Figaro ». Le tribunal déclare Mme Klobb recevable et fondée en sa demande de nullité au regard d'elle et de ses enfants mineurs, du contrat d'assurances passé entre « le Figaro » et le Phénix. Les magistrats ajoutent que la demanderesse est sans qualité pour se préoccuper de la restitution des fonds remis au « Figaro » et que ce journal n'en doit compte qu'aux souscripteurs dont il est le mandataire. « Le Figaro » est condamné aux dépens.

Le Képi « Saumur »

Le ministre de la guerre vient de proscrire formellement le port de ces coiffures à soufflet en forme de masselpain renversé, qui faisait la joie de nos saumuriens, bien qu'elles n'eussent du képi que le nom.

Voici, au surplus, le texte de la circulaire :

« Paris, 21 mai 1900.

» Mon cher général,

» Beaucoup d'officiers, notamment ceux de cavalerie, font usage d'un képi dit « Saumur ». Ce képi, qui n'est pas réglementaire, ressemble à toute autre chose qu'une coiffure et a l'inconvénient de singulariser ceux qui le portent. Cet inconvénient doit être évité en tout temps ; mais plus particulièrement pendant la durée de l'Exposition.

» Je vous prescrite d'interdire sans retard le port de ce képi.

» Galliffet ».

Vol chez un Député

Des malfaiteurs, profitant de l'absence de M. Thierry Delanoue, qui s'était rendu, vendredi, à Nice, s'étaient introduits, ce même jour, dans l'hôtel du député de l'Aube, avenue Gabriel, 36, et l'avaient complètement mis à sac. Plus de 50.000 fr. de bijoux et d'argenterie avaient été emportés par les malfaiteurs, qui viennent, heureusement, d'être arrêtés par le service de la sûreté.

Les voleurs, au nombre de quatre : François Coquet, âgé de 22 ans, Philippe Gilène, 24 ans, Roger Gustave, 34 ans, et Charles Thomelles, 26 ans, ont été arrêtés par les agents de M. Cochefert, à la gare Saint-Lazare, au moment où ils s'apprétaient à prendre le train devant les conduire à Londres.

Au moment de leur arrestation, ils avaient déjà fait enregistrer une malle qui avait été mise aux bagages et qui renfermait tous les bijoux et l'argenterie volés au député de l'Aube.

Les tirs contre la grêle

Il résulte d'une communication faite par l'un des membres de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault que plusieurs faits signalés dans le rapport du congrès de Casale où cette question a été mise à l'étude en 1899, sont très favorables à l'application de la méthode de préservation contre la grêle par les tirs à l'aide de canons spéciaux. Près de deux mille stations de tir contre la grêle ont été créées en Italie, et d'autres ailleurs à l'étranger ; 50 stations vont être établies cette année dans le Beaujolais, dans la commune de Denice. Le prix du canon et de son abri est de 160 fr. environ ; la charge est de 100 grammes de poudre. Chaque station doit tirer environ 50 coups de canon pour obtenir la préservation du vignoble pendant la formation d'un orage à grêle. Un canon protège environ 25 hectares. Des réserves sont faites par quelques membres. La société, sans se faire aucunement garante de ces affirmations, décide de suivre et de continuer à étudier cette question.

Tué d'un coup de canon

Mercredi, au cours des manœuvres qui ont eu lieu à Chaux-la-Lotière, canton de Riez, un brigadier du 11^e régiment de chasseurs à cheval, qui chargeait pour prendre une pièce d'artillerie a été tué d'un coup de canon.

L'artilleur s'était trouvé surpris et, perdant son sang-froid, avait fait feu à bout portant sur le cavalier. Le cheval que montait cet infortuné a été gravement blessé par le même coup de feu.

Garçon de recette assassiné

On a découvert dans le Rhône, à Irigny, le cadavre d'un garçon de recette, nommé Chambard, qui avait disparu de Lyon il y a environ un mois. On croit qu'il aura été assassiné à Fontaines et jeté dans la Saône. Son corps a été entraîné par le courant jusqu'à Irigny. On n'a trouvé dans les vêtements qu'une pièce de vingt francs.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Voici comment se répartissent les votes de nos députés dans le scrutin du 22 mai, sur l'ordre du jour de confiance présenté par M. Gouzy.

MM. Rey, Vival, Pour.
M. Lachière Contre.

Le vote de M. Lachière ne nous surprend pas : depuis longtemps l'éminent député de Gourdon a abandonné les républicains pour suivre les réactionnaires, — dont il veut conserver les suffrages.

Le ministère Waldeck-Rousseau-Millerand ne veut pas l'application du programme élaboré entre le 1^{er} et 2^e tour du scrutin de 1898, par les 2 candidats réactionnaires de l'arrondissement de Gourdon : le ministère Waldeck-Rousseau-Millerand admet les alliances à gauche, mais non les compromissions.

Ce gouvernement-là, — on le comprend, — ne peut pas être du goût de M. Lachière, car M. Lachière est un homme de principes ! Le député de Gourdon « dont le talent est si apprécié à la Chambre et au conseil géné-

ral du Lot, ne manque jamais à ses principes. »

C'est un PUR.
La République a en lui un ferme soutien : aux électeurs de se souvenir.

Ponts et chaussées

Par décision ministérielle en date du 19 mai courant, M. Pic Jules-François, déclaré admissible à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées, par la commission instituée par la loi du 18 mars 1899 sur le rengagement des sous-officiers, est nommé conducteur de 4^e classe et sera attaché en cette qualité, à dater du 1^{er} juin, au service ordinaire du département du Lot, en remplacement de M. Lacan appelé à une autre destination.

Eclipse de soleil du 28 mai

Le dimanche 27 mai courant, de 3 heures à 5 heures du soir, la Société d'astronomie du *Journal du Ciel* fera faire à Campagnac-lès-Quercy (Dordogne), une conférence sur l'éclipse de soleil du 28 mai, et le 28 mai, de 2 heures 1/2 à 5 heures 1/2 du soir, la section n° 9,295 de cette Société mettra des instruments à la disposition du public sur les hauteurs de Lafage, près Campagnac, pour l'observation de l'éclipse.

Pendant le phénomène, des explications seront données par des membres de la Société d'astronomie.

Tout le monde est invité à assister à ces deux séances.

Cour d'assises

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, la session des assises du deuxième trimestre 1900 s'ouvrira à Cahors le lundi 11 juin, sous la présidence de M. Bétille, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

Voici la liste des jurés qui seront appelés à siéger durant cette session :

Jurés titulaires. — MM. le docteur Gagnayre, à Cabrerets ; Auguste Courdès, pharmacien à Livernon ; Jules Combes, contrôleur à Cahors ; Pierre Calmel, propriétaire à Masclat ; Justin de Maynard, agent d'assurances à Cahors ; Guillaume Marcenac, adjoint à Figeac ; Isidore Trémoulet, propriétaire à Catus ; Albert Marzelles, propriétaire à Puy-l'Évêque ; docteur Layrac, à Carennac ; Delfour, maire à Carennac ; Mages limonadier à Puybrun ; Cavarroc, conducteur des ponts et chaussées à Figeac ; Gustave-Germain Lafon, propriétaire à Figeac ; Chassaing, maire à Creysse ; Landes notaire à l'Hôpital-Saint-Jean ; Arthur Paul, banquier à Saint-Céré ; Adrien Maurel, propriétaire à Cabrerets ; François Laurent, maître d'hôtel à Gramat ; Raymond-Louis Lacroix, rentier à Glanès.

Labro, conducteur des ponts et chaussées à Cahors ; Pierre Lacroix, propriétaire à Lacam ; Louis Garrigues, propriétaire à Francoulès ; Gabriel Lachèze, propriétaire à Montvalent ; Emile Lamouroux, rentier à Gourdon ; Auguste Lacoste, ex-boucher à Cahors ; Frédéric Da. propriétaire à Caniac ; George Martin, avocat à Loubressac ; Bazile Marcouly, adjoint à Saint-Pierre-Toirac ; Pagsé, notaire à Lacapelle-Marival ; Malbert, propriétaire à Pradines ; Lacambre, libraire à Gourdon ; Casimir-Antoine Desplats, propriétaire à Bouziès.

Jurés supplémentaires. — MM. Maturé, receveur de l'enregistrement à Cahors ; Birot-Letourneux, conservateur des hypothèques à Cahors ; Feyt, chef de division à la préfecture du Lot ; Basile Mas, clerc d'avoué à Cahors.

CAHORS

Les Cendres de Gambetta

Le rapport Fournière, sur le projet de transfert des cendres de Gambetta au Panthéon, sera déposé prochainement. Ce rapport est favorable au projet. La famille n'a fait aucune objection.

Conférence

Ce soir samedi, à huit heures et demie, dans la salle du théâtre, sous le patronage de la Société des études du Lot, conférence de M. E.-A. Martel, sur le gouffre de Padirac avec nos breuses projections photographiques. Prix d'entrée, 0 fr. 25

Les places peuvent être retenues à l'avance au bureau des locations du théâtre

GRANDE FÊTE

Donnée par l'Orphéon de Cahors

Au bénéfice des pauvres de la ville
Le Dimanche 27 mai 1900 (Allées Fénélon)

PROGRAMME :

FÊTE DE JOUR

3 heures. — Salves d'artillerie

4 heures. — **FÊTE DES FLEURS**

Avec le gracieux concours de l'« Avenir Cadurcien » et la « Cigale Divonienne » Défilé de voitures fleuries. — Bataille de fleurs. — Distribution de bannières. — Fantaisies exécutées par l'AVENIR CADURCIEN, la CIGALE DIVONIENNE et l'ORPHEON.

Prix d'entrée générale : 50 centimes ; Allée centrale : 1 franc

FÊTE DE NUIT

8 heures 1/2. — **CONCERT-FESTIVAL**

AVEC LE GRACIEUX CONCOURS DE LA MUSIQUE DU 7^e DE LIGNE :

Programme du concert :

1^o Déjanire, (marche du cortège) St-Saëns, Musique militaire. — 2^o Floréal, J. Ritz, Orphéon. — 3^o Esclarmonde (grande fantaisie) Massenet, Musique militaire. — 4^o Chœur des soldats de Faust, Gounod, Orphéon et Musique militaire. — 5^o Angelus de la Mer. Goublier, M. Arnaudet. — 6^o Le beau Danube bleu, Strauss, Orphéon et Orchestre. — 7^o Stances de Cyrano à Roxane, paroles de Rouquet, musique de G. Robert, M. Frécheville.

8^e DÉJANIRE, St-Saëns

A) Epithalame, M. Arnaudet. — B) Au son des flûtes, Chœur. — C) Dans la nuit, Chœur. — D) Puissant Maître. — Chœur.

Chanté par les Elèves des Ecoles, l'Orphéon, avec accompagnement de l'Orchestre symphonique

300 EXÉCUTANTS

11 heures, **GRAND BAL** populaire. — Bataille de Confettis et de Serpents

Illuminations féériques des Allées Fénélon et du kiosque

Prix d'entrée unique : 30 centimes.

MM. les Membres patrons et Dames patronesses ont droit à une entrée gratuite aux Fêtes de jour et de nuit. Ils recevront à cet effet une carte spéciale qui remplacera leur carte de sociétaire.

FÊTE DES FLEURS

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que les Fêtes du 27 mai seront magnifiques ; la bataille des fleurs, à laquelle prendront part plus de trente voitures, richement ornées, égalera certainement en splendeur les plus belles fêtes de Luchon, résultat qu'on n'osait espérer atteindre ; mais l'élan a été unanime, les adhésions sont arrivées nombreuses : chacun a tenu à participer à la réussite d'une fête, qui, en outre de son caractère humanitaire, devait favoriser le commerce de notre ville et donner un peu de gaieté à notre cité, privée particulièrement cette année de ses distractions habituelles.

Ses deux sociétés musicales, l'Avenir Cadurcien et la Cigale Divonienne ont gracieusement répondu à l'appel de l'Orphéon qui tenait à les faire contribuer à ce magnifique résultat. La Cigale Divonienne donnera ce jour-là sa première audition publique, inutile de dire qu'elle obtiendra, aux côtés de ses vieilles sœurs, une bonne part du succès. Nous devons ajouter que M. Casuani, le sympathique directeur du Cirque, a bien voulu mettre à la disposition du Comité dix de ses écuysers qui, en grande tenue de chasse veilleront, dans les allées parcourues par les voitures, à la tranquillité des chevaux. De la part de M. Casuani cette attention gracieuse ne nous étonne pas et nous l'en félicitons vivement.

La Commission d'organisation nous prie de rappeler que la bataille des fleurs devant commencer à 4 heures *très précises*, il est *obligatoire*, pour toutes les voitures, d'être rendues dans l'enceinte à ce moment. Les portes ouvertes à cet effet dès 3 heures et demie, à l'angle de la rue Saint-Géry, seront rigoureusement fermées à 4 heures, afin d'éviter les croisements des voitures, pouvant interrompre la bonne harmonie du défilé.

En cas de mauvais temps, la Fête des fleurs sera remise au lundi 28 mai à 4 heures du soir, un grand nombre de négociants ayant promis au Comité d'organisation de fermer leurs magasins pour permettre à tous d'y assister.

Afin d'éviter l'encombrement aux guichets de l'enceinte, le public est prévenu qu'il sera délivré des cartes d'entrée chez M^{me}

Larriou, concierge du théâtre, pendant la journée du samedi et la matinée du dimanche, sans augmentation de prix.

Banque de France

Le Conseil Général de la Banque, dans sa séance du 25 mai, a réduit le taux de l'escompte de 3 1/2 à 3 o/o, et celui des avances sur titres de 4 o/o à 3 1/2.

La Croix Rouge

Société Française de Secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer

Placée sous le Haut Patronage du Président de la République

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU LOT

À la suite de la convention de Genève (1864) notre pays fut un des premiers à établir une Société de secours aux blessés et dès 1866 fut fondée sous ce titre qui contenait tout son programme, la « Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer », plus connue sous le simple titre de « La Croix Rouge ». Durant l'année terrible les services qu'elle rendit furent immenses et elle étendit son champ d'action non seulement sur tout le territoire français, mais encore elle sut pénétrer jusqu'en Allemagne pour y soulager les cruelles souffrances de nos soldats malades et prisonniers. Et depuis alors que des guerres continentales ou coloniales ont éclaté autour de nous, elle n'a perdu aucune occasion de poursuivre son œuvre de haute humanité en envoyant des secours aussi bien aux soldats des autres nations qu'aux nôtres. Très récemment elle a expédié dans le Sud-Africain plusieurs ambulances complètes.

Un comité départemental pour le Lot vient de se constituer à Cahors ; il a pour but d'assurer en cas de guerre le fonctionnement de l'infirmerie qui sera installée à la gare, (on sait que le Ministère de la Guerre a confié à la « Société française de secours » le monopole des infirmeries de gare) ; notre ville est désignée comme une des plus importantes stations d'évacuation des champs de bataille, il est à prévoir qu'un jour, (lointain, il faut l'espérer) il sera lescin d'un matériel considérable pour recevoir les malades et blessés qui nous seront envoyés.

Aussi, nous adressons un pressant appel à toutes les personnes qui voudraient bien nous aider soit par des dons en nature (linge et meubles), soit par leur concours personnel, en venant grossir le nombre de nos 40 sociétaires actuels.

La Société est mixte et se compose d'Hommes et de Dames qui versent une cotisation annuelle uniforme de 10 francs.

Les adhésions sont reçues chez :

M. le comte d'Armagnac, Président, rue Jean-Vidal ;
M^{me} Tarayre, Vice-Présidente, Cours Vaxis ;
M. Lagarrigue, Vice-Président ; quai de Regourd.
M. Esquieu, Secrétaire Général, Boulevard Gambetta 58 ;
M. Billières, Trésorier, rue Sainte-Claire ;
M^{mes} Ausset, Directrices de la lingerie, rue du Parc

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 26 mai 1900

Mariages

Bastit Ernest-Jean, garçon boucher et Teulière, Marie-Jeanne, sans profession.
Soulié Léon-Jean, menuisier et Tulet Marguerite, sans profession.

Décès

Tréjet Jean-Camille, 24 jours, rue Darnis, 13.
Lagrive, Alexandre, employé au chemin de fer, 36 ans, rue du Lycée, 38.
Petit, Marie, épouse Guiches, 78 ans, sans profession, rue Jean de Vayrac, 10.
Cazal, Marie, veuve Campagne, 67 ans, sans profession, rue Donzelle, 30.
Alayrac, René-Henri, 18 mois, rue Lastié, 12.
Lemozy, Laurence-Elise, 10 mois, rue Clément-Marot, 11.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — *Accident.* — Jeudi dernier, vers 11 h. du matin M. Arnal, son épouse et son père, propriétaire au hameau de Fontaudie, près Montcuq, ont failli être victimes d'un accident dont les suites auraient pu être plus graves qu'elles ne l'ont été.

Revenant chez eux sur une jardinière, à la sortie de Montcuq, au lieu dit la Môle, le

cheval ayant eu peur d'un troupeau de montons a fait un écart sur le côté gauche de la route et s'est précipité dans le talus, de huit à dix mètres de hauteur, du pré de M. Baire ; ce n'est qu'arrivé au fond dans le pré que le véhicule a versé MM. Arnal père et fils n'ont eu aucun mal, seule, la femme a eu un bras fracturé.

— Parmi les six jeunes filles qui ont été reçues aux examens des bourses d'enseignement primaire supérieur, à Cahors, le 14 mai dernier, nous relevons les noms de M^{elles} Puchen et Sargouce, élèves de l'école primaire supérieure des filles de Montcuq.

BOULVÉ. — *Accident de voiture.* — M. Guignes, de Foissac, revenait de la foire de Mauroux, lorsque arrivant à Sérignac, les harnais du cheval se rompirent et l'animal s'emballant à travers les champs, sauta un mur ; le choc fut si rude que M. Guignes fut projeté au loin et se fit de fortes contusions.

Avec le secours de quelques passants on parvint à le dégager ; quant au cheval ce fut avec beaucoup de peine. Homme et cheval en seront quittes, toutefois, pour quelques jours de repos.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Arrêté municipal.* — Le commissaire de police de la ville de Figeac rappelle aux habitants qu'ils doivent se conformer, sans aucun retard, aux prescriptions des arrêtés municipaux en date des 27 juin 1888 et 6 février 1891. Il appelle leur attention, d'une façon toute spéciale, sur les points suivants :

1^o Les venelles, fosses d'aisances et tas de fumiers doivent être curés et nettoyés une fois par an, cette opération doit être faite pendant la nuit ; 2^o il est interdit aux habitants de tenir en ville plus d'un cochon, les étables doivent être lavées et nettoyées souvent ; 3^o les volailles ne doivent pas divaguer sur la voie publique ; 4^o les habitants doivent arroser et balayer la partie de la voie publique attenante à leur habitation, au moins une fois par jour ; 5^o les cochons ne peuvent être sortis de leurs étables que jusqu'à sept heures du matin.

Avis important. — A partir de lundi 28 mai courant, des visites domiciliaires seront faites, et procès-verbal sera dressé contre les personnes qui auront contrevenu aux arrêtés sus-mentionnés.

— *Bal de charité.* — Le comité d'organisation du bal de charité donné le 28 mars, dans les salles de l'école maternelle, s'est occupé, dans une dernière réunion, du règlement définitif des comptes.

Recettes, 1,318 fr. ; dépenses, 748 fr. ; bénéfices, 570 fr.

Il a été attribué :

Au bureau de bienfaisance, 300 fr. ; aux Petites-Sœurs des Pauvres, 75 fr. ; à l'école maternelle, 40 fr. ; à l'hospice, 40 fr. ; aux Dames de la Providence, 35 fr. ; à l'orphelinat de la Miséricorde, 80 fr.

Malgré les nombreuses dépenses faites à la salle Saint-Fargeau, détruite par un incendie, ce résultat n'en est pas moins précieux, puisque de nombreuses misères pourront être soulagées.

Les organisateurs remercient tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à cette œuvre humanitaire.

ISSENDOLUS. — Le conseil municipal élu le dimanche 6 mai s'est réuni le dimanche 20 mai à onze heures du matin, à la mairie.

À l'unanimité des votants, l'ancienne municipalité a été maintenue : MM. Grimal maire ; Chalvet adjoint.

Voilà une commune où la réaction est écrasée. Il n'est guère de localité où la lutte ait été plus vive ; aussi le triomphe pour le parti républicain n'en est-il que plus beau.

SAINT-CÉRÉ. — *Foire du 22 mai.* — La foire du 22 a été favorisée par un temps splendide ; une foule innombrable était accourue de tous les points de la région, sans compter les marchands de la Villette qui n'avaient pas craint de pousser une pointe chez nous qui a abouti à faire une hausse que nous croyons passagère.

Voici les cours pratiqués à la foire du 22 mai :

Grains : Froment, 600 sacs vendus à 10 fr., 10 fr. 25, 10 fr. 50 et 11 fr. ; seigle, 150 sacs, vendus à 7 fr. 50, 7 fr. 75, 8 fr., 8 fr. 50 ; avoine, 140 sacs, vendus à 5 fr. 75 et 6 fr. ; sarrasin, 100 sacs, vendus à 8 fr.,

8 fr. 50 et 8 fr. 75 ; haricots, 40 sacs, vendus à 15 fr. 50 et 16 fr. ; maïs, 50 sacs, vendus à 11 fr. et 11 fr. 50 ; pommes de terre, 150 sacs, vendus à 1 fr. 25, 1 fr. 40 et 1 fr. 50. Le tout au sac de 80 litres.

Bestiaux : Veaux, à 95, 90, 5, 90, 85, 5, 80, 5, 80, 75, 5 c. le kilo ; moutons, de 20 à 25 fr. la pièce ; porcelets, de 15 à 30 fr. la pièce ; bœufs gras, de 28 à 32 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 350 à 600 fr. la paire.

Concours de vaches : 1^{er} prix, Visitation ; 2^e, Meyniel à Vulfoy ; 3^e, veuve Landes, à Molières ; 4^e, Emile Ginibre à St-Jean ; 5^e, M^{me} Fontanille, à Saint-Céré, et Maynard à Saint-Jean.

Concours des bœufs : 1^{er} prix, Douzier, à Presque ; 2^e, Jacques Barrot, à Bis ; 3^e, François Cadiergues à Bis ; 4^e, Barthélémy Simonnet, à la remise, Mayrinhac Lentour ; 5^e, François Lafage, à Manon, Autoire.

Veau, 1 fr. 40 le kilo ; mouton, 1 fr. 50.

Arrondissement de Gourdon

SOULOMÈS. — Monsieur Lalo, a été élu maire de Soulomès.

Monsieur Grépon, adjoint ; tous les deux conservateurs.

Les républicains n'étaient pas en nombre. A Caniac, la municipalité est également conservatrice.

LE VIGAN. — Incendie. — Ces jours derniers, un violent incendie a détruit une maison et une grange appartenant au nommé Bonis-Vigné, cultivateur au Vigan.

Malgré la promptitude des secours, les deux immeubles ont été consumés.

Les pertes, évaluées approximativement à la somme de 3,350 fr. sont couvertes par une assurance.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

St-GERMAIN. — Dans toute la région les élections se sont manifestées avec éclat fermement républicaines, en dépit de honteuses menées, d'énergiques pressions d'une coterie aux abois, que le pays réprovoque de plus en plus.

Ce nouveau triomphe du parti républicain atteste magnifiquement le profond attachement des vaillantes populations rurales à la cause de la République.

BULLETIN FINANCIER

Malgré l'abaissement et au taux de l'escompte à la Banque de France ainsi qu'à la Banque d'Angleterre, le marché qui avait fait preuve de fermeté au début est redevenu hésitant en clôture.

Le 3 0/0 revient à 101 dernier cours, après 101.15 ; le 3 1/2 0/0 finit à 101.85.

La Banque de France est à 4160.

Le Comptoir National d'Escompte à 617 ; le Crédit Foncier à 687 ; la Société Générale à 610 n'ont pas varié.

Le Crédit Lyonnais est fermé à 1081.

Nous rappelons qu'une souscription à 100.000 actions nouvelles du Crédit Lyonnais est actuellement ouverte. Ces actions sont

réservées par préférence aux actionnaires actuels dans la proportion d'une action nouvelle pour 4 anciennes. Pour le cas où ce droit de préférence ne serait pas exercé en totalité, les actionnaires sont autorisés à faire en même temps que leur souscription privilégiée une seconde souscription à l'effet de participer à la répartition des actions nouvelles qui pourraient rester disponibles. La répartition de ces actions se fera en tenant compte du nombre d'actions anciennes possédées par chaque souscripteur. Les actions nouvelles sont émises à 925 payables en souscrivant 125 à la répartition (du 8 au 15 juin) 425 fr. du 15 septembre au 15 octobre 375. Elles ont droit aux bénéfices de l'exercice 1900.

La souscription est ouverte au Crédit Lyonnais et dans ses sièges et agences en France. Le Suez clôture à 3545.

Les fonds étrangers n'ont pas sensiblement varié.

SUR QUOI EST BASÉ LA VALEUR D'UN OBJET

Une caravane était perdue dans le désert. Une soif continuelle causée par la chaleur étouffante d'un jour ensoleillé comme l'on n'en voit qu'aux tropiques, ne tarda pas à épuiser la petite provision d'eau des voyageurs. Bientôt il ne resta qu'un seul arabe qui, plus soigneux et surtout plus prévoyant que les autres, possédait encore quelques litres d'eau potable dans son outre. « A quel prix veux-tu me vendre un litre de ton eau ? » — lui demanda un de ses compagnons de voyage, un riche négociant. — « Dix mille francs, » répondit l'arabe qui savait la valeur de ce qu'il avait à vendre. La somme fut comptée et le litre d'eau sauva la vie au négociant, car le lendemain la caravane atteignit un oasis. Inutile d'ajouter que bon nombre de ceux des voyageurs qui n'avaient pu se procurer au prix de l'or quelques gorgées de l'eau du prévoyant arabe étaient morts en route.

« Je vous remercie sincèrement de m'avoir sauvé la vie, » écrit un correspondant. « Sans vous je ne sais ce que je serais devenu, — ou du moins je le sais que trop. — Ma mort seule eût pu me délivrer des horribles souffrances que j'endurais depuis dix-huit mois. Mon mal était ce que les hommes de la science appellent « Gastrite » qui n'est autre qu'une dyspepsie ou inflammation de l'estomac. J'avais continuellement une sensation brûlante à l'estomac. J'avais, pour ainsi dire, complètement perdu l'appétit, et le peu que je mangeais me pesait comme du plomb. Les souffrances que j'endurais égalaient presque celles des martyrs aux temps des persécutions. Ma respiration devenait de plus en plus difficile, et parfois j'étais sur le point d'étouffer. Un flot de sang semblait me monter à la tête et pendant plusieurs heures j'étais en proie au vertige et à la crainte d'une mort subite. J'étais affreusement constipé, mes selles étant très rares et difficiles. Les poisons engendrés par ce malaise se mêlaient au sang, se répandaient par tout le système et s'attaquaient au foie, aux poumons, au cœur et aux nerfs. Je dormais très mal la nuit, et souvent il m'arrivait de ne pouvoir fermer les yeux, ou d'être la proie d'horribles cauchemars. J'étais d'une maigreur excessive et j'avais les yeux enfoncés et le visage jaunâtre et cadavérique. J'étais devenu si faible et si fatigué que je ne pouvais me livrer au moindre travail. »

« Tous les médecins que je consultai m'assurèrent que mon mal était des plus sérieux, et que ma guérison serait très lente, dans le cas où il serait possible de me guérir. Tout ce que je sais c'est que non seulement ils ne me guérirent pas, mais leurs médicaments ne réussirent pas même à me soulager. Je me croyais incurable et je me désolais, car c'est bien triste de se trouver dans un si triste état à vingt-huit ans, car c'est encore le printemps de la vie ! »

« J'étais assis un jour au coin du feu lorsqu'un étranger entra chez moi et me remit un petit livre

en me conseillant de le lire attentivement, car je pourrais y puiser des renseignements utiles. Je suivis son conseil et je vis que la brochure contenait plusieurs lettres de personnes qui décrivaient une certaine maladie dont les symptômes ressemblaient aux miens, et comment elles furent radicalement guéries par l'emploi d'un remède connu sous le nom de Tisane américaine des Shakers. J'eus aussi que ce remède composé de racines et d'herbes médicinales était préparé en Amérique par une communauté religieuse — les Shakers.

« Une heure après ma femme se rendait chez le pharmacien voisin et me rapportait un flacon de ce remède. Je me mis à en prendre avec la persuasion qu'il aurait la même efficacité que chez les autres personnes qu'il avait guéries. Quatre jours après j'allais déjà mieux. Mes douleurs diminuaient d'intensité et l'appétit me revenait. Ce que je mangeais ne me faisait plus souffrir. Je n'en revenais pas. Puis je me mis à bien dormir et je me réveillais le matin, tout-à-fait reposé. Mon appétit était si grand que je mangeais modérément plusieurs fois par jour. Je repris des forces et je pus bientôt me remettre au travail. Depuis ma guérison je n'ai plus ressenti le moindre malaise et j'attribue cet heureux résultat à la Tisane américaine de Shakers et à M. Fanyau, le célèbre pharmacien de Lille, qui la fait connaître en France. » Edouard Damey, calandrier, 139, rue de Philadelphie Lille, (Nord). La signature ci-dessus a été légalisée par M. Werquin, adjoint au Maire de Lille.

Si un litre d'eau dans le désert vaut 10,000 fr. pour un homme qui meurt littéralement de soif, quelle sera la valeur d'un remède comme la Tisane américaine des Shakers pour les milliers de personnes, qui endurent d'atroces souffrances et voient déjà les portes de la tombe s'entrouvrir pour les recevoir ?

AVIS

Fonds de MERCERIE et DÉBIT de TABAC à céder, pour cause de départ. — Conditions avantageuses. rue de la Liberté, 19

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, général de la Compagnie.

VENTE PAR SOUSCRIPTION PUBLIQUE DE

10.000 Actions de 500 francs chacune

DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHARBONNAGES

Mines de Zolotoïé et Bolowski

DONETZ (Russie Méridionale)

Société anonyme au capital de 10.000.000 de fr.

Prix de Vente : 325 francs

(En souscrivant Fr. 125) Total : Payables { A la répartition... 150 } 525 f. (Le 20 juin... 250)

Il y aura réduction proportionnelle s'il y a lieu

EXPOSÉ

Situation. — Les importantes Mines de Houille de Zolotoïé et de Bokowski sont situées dans le riche bassin houillier du DONETZ (Russie Méridionale), sur le Chemin de fer de la Compagnie du Sud-Est, gares de Marlevka et de Krestnaïa, avoisinant les Charbonnages de : Varvaropol, Lougansk, Maximoff, Centre du Donetz, Krivoï-Rog, Briansk.

Gisement. — Zolotoïé contient 40 millions de tonnes, réparties en 12 couches, permettant une extraction annuelle d'environ 500.000 tonnes, durant une centaine d'années.

Exploitation et Bénéfices. — La production actuelle est de 160.000 tonnes et pourra atteindre, après trois années, 500.000 tonnes.

Voici, d'après les ingénieurs des mines et experts, les chiffres progressifs de la production et des bénéfices pour les prochaines années :

Années	Production	Bénéfice du charbon, cours act.
Exercice 1900	158.400 f.	1.188.000 f.
— 1901	290.000	2.175.000
— 1902	290.000	2.175.000

La Souscription sera ouverte les Mardi 29 et Mercredi 30 Mai

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES DÈS À PRÉSENT : à PARIS : à la BANQUE BROCARD, 5, rue Drouot.

DANS les DÉPARTEMENTS

Chez tous les Banquiers, Agents de Change et Changeurs

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVIII

ELLE PRIT DE NOUVEAU LE FARDEAU DE LA VIE

Comme tant d'autres le capitaine avait horreur des lettres à écrire, et chaque fois qu'il le pouvait il échappait à ce devoir ; mais Kate ayant refusé net d'écrire, il lui avait bien fallu se résigner.

Ils étaient à New-York, à la veille de leur départ pour Newport, et déjà le changement avait fait du bien à Kate.

Il ne disait pas beaucoup plus et on était à la mi-juillet lorsque la seconde messive arriva.

Ils étaient encore à Newport et le rétablissement de Kate faisait des progrès ; son air fatigué et souffrant disparaissait, le changement, les promenades, les bains de mer, les amusements faisaient merveille.

« Elle fait sensation ici, écrivait son père et elle serait parmi les élégantes si elle voulait ; mais elle ne veut pas. Sa froideur, son air fier et impassible, ses manières sombres jettent autour d'elle un reflet mystérieux qui attire tous les yeux et met toutes les langues en mouvement. Personne ne nous connaît ici, et

je ne tiens pas à nous faire connaître. Sans doute plus d'un petit roman a été échafaudé pour expliquer la tristesse de Kate ; mais on ne sait rien de plus que notre nom. Quelques-uns des jeunes gens paraissent désirer être sur un pied plus intime, mais elle les pétrifie d'un regard de ses yeux. »

Le mois d'août vint, brûlant et lourd ; ils étaient à Saratoga, buvaient de l'eau du Congrès et trouvaient à peu près la même vie qu'à Newport.

Kate était redevenue elle-même ; cette beauté qui l'avait rendue si irrésistible était de retour, plus irrésistible que jamais.

Il n'y avait rien comme elle à Saratoga ; mais elle restait toujours aussi inabordable et à peu près aussi vivante qu'une statue de marbre de Paros.

A la fin d'août ils descendaient au Sud ; au commencement de septembre, ils étaient installés dans la demeure hospitalière et amie du Géorgien où Kate, lasse de toutes ses courses, se reposa dans la chaleur et la splendeur tropicales.

Elle aimait ce délicieux pays chaud où fleurissent les plantes les plus riches, où les oiseaux voltigent dans leurs plumes éblouissantes.

Elle aimait l'éclat des jours et des nuits ; les champs et les forêts si peu semblables à tout ce qu'elle connaissait, les nègres avec leur langage étrange et leurs vêtements éclatants ; la maison agréable et les aimables habitants.

Elle aimait tout, et la première sensation de paix et de repos qu'elle eût éprouvée depuis

plusieurs mois se glissa dans son cœur.

Oui, ce voyage lui avait fait un grand bien ! elle se sentait renaître, extérieurement du moins, quoique son cœur restât muet et comme mort.

Le naufrage de son bonheur avait été si inattendu, si affreux, elle avait été si cruellement désillusionnée et frappée d'abord ; l'angoisse qui avait suivi avait été si horriblement pénible que ce port de refuge lui était aussi précieux que peut l'être une île verte et fertile à un malheureux matelot naufragé.

Là, rien ne lui rappelait les joies et les douleurs du passé ; là, où tout était nouveau, son cœur endolori pouvait se guérir.

Le capitaine vit ce changement dans la fille qu'il aimait tant ; il le vit et en remercia le Ciel.

Pourtant elle n'était plus la Kate des jours heureux. Toute la jeunesse et la joie de la vie au printemps étaient évanouies.

Elle ne chantait plus les romances qu'il aimait ; elles étaient ensevelies dans le passé mort ; son rire clair ne réjouissait plus son cœur ; son pâle sourire ressemblait à un rayon de la lune sur la neige.

Elle ne s'intéressait plus au foyer qu'elle avait quitté ; elle ne s'informait pas de ceux qu'elle y avait laissés.

— J'ai reçu une lettre de la maison, disait le capitaine, tout le monde se porte bien.

Elle se contentait de baisser la tête. Ou bien :

— J'écris à la maison, as-tu quelque chose à faire dire ?

— Fais mes amitiés à Evelynne. Puis elle se levait et le laissait seul. Elle était aussi changée avec lui qu'elle l'était pour tout.

Grâce était entre elle et lui comme une barrière insurmontable.

Le mois de septembre toucha à sa fin. Octobre amena le moment du retour.

Kate partit à regret ; elle aurait voulu rester pour toujours dans cette terre du soleil, oublier et se reposer.

C'était rouvrir brutalement une plaie, à demi-fermée que de retourner dans un endroit où tout ce qu'elle voyait et entendait lui rappelait le cruel passé.

Mais le destin est inexorable ; il fallait dire adieu à la Géorgie, aux amis qui s'étaient montrés si bons, et le commencement de la seconde semaine d'octobre les vit se mettre en route pour leur demeure du Nord.

XXV

UN MALHEUR PROFITE TOUJOURS A QUELQU'UN

Ils remontèrent vers le Nord très lentement, s'arrêtant quelques jours dans toutes les grandes cités, si bien que le mois d'octobre et une partie de novembre étaient écoulés lorsqu'ils arrivèrent à Montréal, où ils restèrent encore une semaine avant de faire leur dernière étape.

Ce fut par une sombre après midi du milieu de ce plus sombre des mois, que le capitaine et sa fille s'installèrent dans un flacre à la gare de Sainte-Croix, et se firent conduire, aussi rapidement que le permettait le maigre cheval, au château. (A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

X

LA PETITE REINE

Dès qu'il le pût, il se débarrassa d'eux ; le papotage qu'il entendait autour de lui lui était insupportable. Les hommes se montraient tous pleins de cœur ; quoiqu'ils eussent été cruellement atteints dans cette journée, aucun d'eux n'avait fait la moindre allusion pour rappeler qu'ils devaient leur désastre à la confiance qu'ils avaient eue en lui ; mais la cordialité et la sympathie même qu'ils lui témoignaient le piquaient d'autant plus et leur indulgence rendait ses pensées d'autant plus sombres.

Ce qu'il y avait de plus dur encore pour Cecil que les ruines personnelles amoncelées sur lui par cette journée désastreuse, c'était la pensée de la foi absolue que ces hommes avaient en lui, et des pertes que sa fausse sécurité leur avait causées.

Tout en accordant qu'il n'avait pu ni deviner ni déjouer la fourberie qui avait préparé son insuccès, il n'en sentit pas moins qu'il les avait déçus, et la générosité même et la magnanimité

dont ils faisaient montre ne l'en frappaient pas moins comme un châtement.

Il se délivra d'eux à la fin et alla se promener seul dans les jardins de l'hôtel Stéphanie jusqu'à ce que les verts ombrages d'une allée lui eussent procuré comme une solitude, et que le seul écho de la joyeuse société de Bade qui parvint jusqu'à lui fut le son éloigné d'un orchestre, un léger murmure de rires, ou le roulement d'une voiture résonnant au travers de l'air attiédi.

Il était huit heures, le soleil descendait obliquement vers l'ouest dans une splendeur sans nuages, inondant le brillant paysage d'un riche coloris d'or et teignant d'une couleur de bronze les sombres masses de la forêt Noire.

Une heure plus tard, Cecil devait être le convive d'un prince russe chez qui tout ce qu'il y avait de plus élevé, de plus beau, de plus grand, de plus puissant, et de plus séduisant parmi toutes les notabilités présentées à Bade devait se rencontrer ; et au milieu de ce radieux tourbillon d'extravagance et de plaisir où tout homme digne de ce nom était son ami où toutes les femmes dont il recherchait le sourire venaient au devant de lui, il savait qu'il se trouverait aussi absolument seul, aussi absolument condamné que le Prussien étendu, inanimé, dans la maison mortuaire.

Nul aide ne pouvait lui servir, car c'eût été tomber encore plus bas que d'en demander ou d'en accepter aucune ; nulle puissance ne pouvait le sauver de la ruine qui, dans quelques jours au plus tard, ferait de lui un exilé, un mandiant, peut-être un homme déshonoré...

criblé de dettes... un paria.

De l'endroit où il s'était jeté sur un banc sous un frêne des montagnes, essayant en vain d'envisager l'étendue de la catastrophe qui était venue fondre sur lui et à laquelle ni son éducation, ni ses habitudes, ni un moment de réflexion sérieuse ne l'avaient jamais préparé, les yeux fixés vaguement et inconsciemment sur les épais bois de sapins et les gorges escarpées de la forêt qui s'étendait au-dessus et autour du nid verdoyant et touffu où est situé Bade, il suivait machinalement du regard la laborieuse ascension d'un charbonnier qui gravissait au loin le flanc de la montagne à travers les arbres verts.

— Ces pauvres diables nous envient ! pensait-il. — Mieux vaut dix mille fois être l'un d'eux que de s'entraîner pour la Grande Course et de partir avec les favoris, lourdement chargé du délit de la Pauvreté !

Un léger coup frappé sur son bras, pendant qu'il était assis là, lui fit détourner les yeux avec surprise.

Devant lui se tenait une petite personne élégante et délicate, la gaieté même au milieu de ses dentelles blanches, de ses broderies, de ses rubans rosés, et de ses longs cheveux flottants renfermés dans un filet d'or.

C'était la petite Lady Venetia, fille unique de la maison de Lyonesse, née d'un dernier mariage de sa Grâce, la sœur de huit ans du colossal Séraphin ; le joujou d'une jeune et charmante mère qui avait filtré avec son futur beau-fils dans Belgrave, avant de s'empêcher sincèrement et réellement du vieux duc tou-

jours galant et toujours beau.

Cecil sortit de sa rêverie et lui sourit ; il avait passé des mois entiers à Lyonesse depuis la naissance de cette enfant, et il avait été doux et bon avec elle, comme il l'était avec tous les êtres vivants, quoiqu'il l'eût rarement remarquée.

— Comment, Petite Reine — lui dit-il avec bonté, malgré l'amertume de ses pensées et en lui donnant le nom qu'elle portait généralement — toute seule ? Et où sont donc vos compagnes de jeu ?

Petite Reine, qui, pour justifier son sobriquet, était une impériale et imposante personne, inclina sa tête délicate ; une tête excessivement délicate vraiment, et portée royalement, toute jeune qu'elle était.

— Ah ! vous savez que je ne me soucie pas des enfants !

Cela était dit si dédaigneusement, et pourtant si sincèrement, sans la moindre affectation, avec l'expression d'une opinion mûrie et si méprisante que dans ce moment même cela l'amusa.

Elle n'attendit pas la réponse et se pencha plus près encore, avec une expression de pitié et d'anxiété infinie dans ses jolis yeux.

— Je voudrais bien savoir... vous êtes bien contrarié, n'est-ce pas ? Ils disent que vous avez perdu tout votre argent !

— Vraiment ?... Ils n'ont pas tout à fait tort. Mais, qui sont ces « ils », Petite Reine !

— Oh ! le prince Alexis, et le duc de Lorraine, et maman, et tout le monde. Est-ce vrai ?

(A suivre).

VACHERIE

à céder après décès aux portes de Paris avec son matériel, les animaux, la clientèle prenant tous les jours 380 litres de lait à 40 cent. le litre.

FRAIS

- Nourriture 30 vaches à 2 fr. par jour 60 fr.
- 1 cheval et entretien... 4
- Contributions, patente, eau, gaz... 2
- Paye 2 hommes et une bonne... 11
- Loyer compris habit^{on} 8 pièces... 8
- Faux frais et entretiens des maîtres. 15
- Frais, 100 fr. ; recettes, 150 ; 50 fr. net à placer par jour, soit 18,000 fr. par an — 20,000 fr. ou garanties suffiront pour traiter. Ecrire ou voir DAGORY, propriétaire, 37, Boulevard St-Martin, Paris.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET

PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel

suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS

PAR TOUS PROCÉDÉS

L'un des gérants : B. ALIBERT

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 21 (26 mai 1900).

1° Voyage en Patagonie, par M. le Comte Henry De La Vaulx.

2° A travers le monde : Les Villes sibériennes. — De Nerchinsk à Stretensk. — La région de l'amour. — Navigation mouvementée sur le fleuve. — Blagovescheuk et Kbaokrhvas, par Paul Labbé.

3° A travers la nature : Inconstance du niveau du lac de Nicaragua.

4° La lutte économique : Le port de Paris.

5° Livres et Cartes.

6° Les Revues Etrangères : Le développement de la marine allemande dans le passé et dans l'avenir (Deutsche Rundschau). — A qui la découverte d'une chaîne de montagne en Abyssinie (Bolletino Della Societa Geografica Italiana). — Porto Rico ou Puerto Rico (The National Geographic Magazine). — Jardins alpins (Mitteilungen des Deutschen und Oesterreichischen Alpenvereins).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Armée et Marine

Sommaire du n° 21

3, place du Théâtre Français, Paris

La cavalerie au combat. Colonel Thomas. — L'artillerie à l'Exposition de 1900. N. T. — L'entrevue des deux Empereurs. Major de S. — La guerre au Transvaal.***. — Les Malgaches à Paris. P. D. — L'électricité à bord des navires de guerre. Maritimus. — Les abris du marin. — L'utilisation des forces morales dans la marine (suite). L. S. — La tenue coloniale des officiers à bord. — Nouveau dock allemand. — Les Sauveteurs, poésie de Yann Nibor. — Sport : Le Concours hippique de Paris. Paul Méglin. — Le poste de Fataoua. Pierre de Myrica. — Chronique théâtrale. C. de Néronde. — 30 gravures et photographies.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1434^e livraison (26 mai 1900).

Toute Seule, par Charlotte Chabrier-Rieder. — Les Insectes chanteurs au Japon, imité de l'anglais de Miss Yei Théodora Osaki. — L'exposition universelle de 1900 : Les Palais des Beaux-Arts, par H. Norval. — Un ancêtre de Gavroche, par Arthur Doulliac. — Lettres du régiment, par Louis d'Or.

Abonnements : France, un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 21^e année. — Sommaire du n° 25 — du 24 mai 1900.

Miss Pore-Epic (Eud. Dupuis). — Fleur de Pêcher (L. Chasteau-Rieumal). — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Saint-Nicolas à l'Exposition — La nuit blanche d'un ours brun (Guydo). — Tirelire aux Davinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Georges Conrad. Jacques

Wagreg. — Paul de Sémant, Guydo. — Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2215 du 26 Mai 1900.

GRAVURES. — Exposition de 1900 : Inauguration de l'Exposition tunisienne : Vues diverses. Les pavillons des Indes néerlandaises.

Café javanais. Inauguration du pavillon de la Chambre de commerce.

Les idées d'Hippolyte Petzou. La Guerre au Transvaal : Prétoria : Les Funérailles du Général Joubert : La chambre mortuaire. — Le convoi funèbre.

Le siège de Mafeking : Vues diverses. Italie : Eruption du Vésuve.

Paris : Les nouveaux élus du Conseil municipal de Paris (2^e série).

Les voitures du Métropolitain. Suisse : La fête des narcisses à Montreux.

Beaux-Arts : Sculpture : Le Sauveteur, statue de M. E. Lormier.

Canada : L'Incendie de Ottawa. Rouen : Le Monument de Guy de Maupassant. Portraits : (Nécrologie) : M. Ravais-on-Mollien.

— M. Stupé.

TFXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Joujoux neufs et vieux, par L. Claretie. — La fête des narcisses à Montreux, par L. de Montarlot. — Exposition de 1900 : La Tunisie, les Indes néerlandaises, par A. Borie. — Les idées d'Hippolyte Petzou, par Jean Testevuide. — Chronique des Beaux-Arts, par O. Merson. — La semaine illustrée, par Noël Nozeroy. — Les livres, par Pierre D. c. — Courses, par Achiduc. — Sport, par A. Wimire ; etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Memento de la Semaine, Semaine illustrée, Petit Courrier de l'Exposition, par E. M., etc.

Nouvelle illustrée : Mademoiselle d'Orneval, par J. Berr de Turique, illustrations de J. Simont

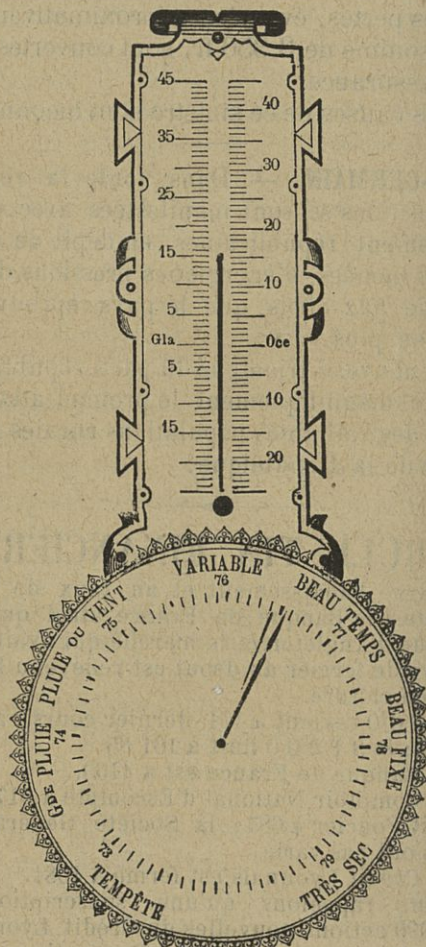
Le numéro 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^{ie}, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire du n° 1409, du 26 mai, 1900.

La gorge du Régalon, par E.-A. Martel. — Les migrations polynésiennes, par L. F. — L'éclipse de soleil du 28 mai 1900, par Delauney. — Outils pour l'entretien des chaudières, par P. de M. — Le pont roulant électrique à l'Exposition, par J. Laffargue. — Le b^e et les corbeaux, par A. Melle. — Les herbes flottantes et les voies navigables du Soudan, par D. L. — Mamelles supplémentaires chez les brebis, par D. B. — Bi-centenaire de l'Académie des sciences de Berlin. — Production des vins en France de 1850 à 1899. — La vue chez les insectes, par Henri Coupin. — Les eaux d'alimentation publique et privée, par

Edmond Bonjean. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 21 mai 1900, par Ch. de Villedenil. — Le tir à l'arbalète, par D.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 11.
Id. maxima de la veille : 22.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 50.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

- M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

POUR FAIRE FORTUNE A LA BOURSE Demandez le BULLETIN QUOTIDIEN de la Maison de Banque G. R. VIGIER, 13, Faub. Montmartre donnant tous les matins au 1^{er} courrier les renseignements financiers permettant l'achat ou la vente au comptant et à terme avec succès. Envoi gratuit pendant un mois à titre d'essai.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

QUÉRISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, plaies de toutes nature. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur Quérison. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 3 fr. 50 avec sonnes pharmacies. — Exiger le vrai Réparateur Quérison, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons en verre plats, étiquettes jaunes.